

LA RECHERCHE EN FRANCE

DOCTORAT,
MODE D'EMPLOI

DOCTORAT,

MODE D'EMPLOI

Sommaire

- Pourquoi faire un Doctorat en France ? 2
- Comment s'inscrire en Doctorat ? 4
- Quelles sont les conditions d'admission en thèse de Doctorat ? 6
- Comment trouver un sujet de thèse ? 7
- Dans quelle langue écrire ma thèse ? 8
- Dans quel cadre effectuer mon Doctorat ? 9
- Quel contrat doctoral ? 11
- Comment financer mon Doctorat ? 12
- Et après mon Doctorat ? 16
- L'Europe de la Recherche et de l'Innovation 20
- Le portail La Recherche en France 22

Visuel de couverture :

Échantillonnage sur un fragment de récif collecté à 23 mètres de profondeur, à Roscoff, en Bretagne.
© Laurence Godart & Dim Pamir / UMR7590 - UMR8212 / CNRS Images

Pourquoi faire un Doctorat en France ?

La France entretient l'excellence tant pour la recherche et l'innovation que pour la culture, prônant l'héritage des Lumières, et le rôle fondamental de la connaissance et de la science dans les découvertes. Ce besoin de progrès et de création, qu'il soit artistique, scientifique ou technique, concourt aux innovations, non seulement à l'échelle nationale, mais aussi européenne et mondiale pour la recherche fondamentale et appliquée.

La recherche en France s'exerce au sein d'établissements et d'organismes spécialisés (universités, organismes de recherche, grandes écoles, laboratoires de recherche, entreprises, fondations ...) dont la réputation d'excellence à l'international continue d'attirer les esprits les plus brillants, corroboré par la volonté de développer la collaboration scientifique dans le monde entier.

Faire son Doctorat en France, dans cet environnement scientifique, c'est aussi le réaliser dans de bonnes conditions. Le financement pour toute la durée de la thèse est souvent obligatoire, et vous trouverez de nombreuses opportunités pour financer votre formation doctorale, entre programmes de bourses, contrats doctoraux ou d'embauche dans le secteur public ou privé, et partenariats internationaux. Vous serez également encadrés, suivis et formés à et par la recherche pendant la durée de votre thèse de Doctorat.

Par rapport à d'autres pays, les droits d'inscription au Doctorat en France sont très compétitifs : 380 euros par an.



Recherche en informatique, robotique et microélectronique.
© France Universités – Université de Lorraine

Les Écoles Universitaires de Recherche (EUR)

Créées sur le modèle des *Graduate Schools*, les Écoles Universitaires de Recherche (EUR) associent universités, écoles et organismes de recherche dans une communauté dotée de moyens financiers supplémentaires et rassemblent des formations de Master et de Doctorat, ainsi qu'un ou plusieurs laboratoires de recherche de haut niveau.

Les étudiants sélectionnés dans le cadre d'un projet d'une École Universitaire de Recherche ont ainsi la garantie de bénéficier d'un environnement de recherche exceptionnel.

À ce jour, il existe 58 EUR qui offrent un cadre de recherche d'excellence. Elles ont pour vocation de former les étudiants à la Recherche dès le Master et d'accompagner l'insertion professionnelle des étudiants¹.

¹ Pour une liste complète des Écoles Universitaires de Recherche en 2023, voir www.campusfrance.org > Chercheurs > Ecoles Universitaires de Recherche

La recherche en France

71 500

doctorants en France en 2023

38 %

de doctorants internationaux

4^e

pays d'accueil des doctorants internationaux (OCDE)

4^e

rang mondial pour les prix Nobel

2^e

rang mondial pour les médailles Fields

2^e

rang européen pour le dépôt des brevets européens

55,5 MDSE

effort de R&D rapporté au PIB de 2,22 % en 2021

Comment s'inscrire en Doctorat ?

LES SÉJOURS PRÉ-DOCS

À l'international, le standard "doctoral training" semble s'être imposé (par exemple au Royaume-Uni, en Belgique ou en Norvège). Ces séjours de recherche courts consistent en une initiation à la recherche et préparent au Doctorat. Ils permettent au futur doctorant d'appréhender le travail de recherche, et au directeur de laboratoire de tester une candidature éventuelle.

En développement en France, quelques programmes ont été mis en place. La Fondation Sciences Mathématiques de Paris fédère 14 laboratoires de Sciences mathématiques et réunit plus de 1 800 chercheurs, parmi lesquels 5 médaillés Fields. Avec des offres de Doctorats ou Post-doctorats, elle propose des séjours pré-docs.

ENS Paris Saclay, année de recherche pré-doctorale à l'étranger :

<https://ens-paris-saclay.fr/etude/diplome-ens-paris-saclay/annee-de-recherche-pre-doctorale-letranger-arpe>

Institut Pasteur, stages et programmes pré-doctoraux :

<https://www.pasteur.fr/fr/enseignement/nos-programmes-nos-cours/stages-programmes-pre-doctoraux>

COMMENCER UNE THÈSE DE DOCTORAT

Pour commencer une thèse de Doctorat, il faut suivre plusieurs étapes. D'abord, il vous faudra identifier votre domaine de recherche, ensuite trouver un ou des directeurs de thèse potentiels, afin d'obtenir l'accord sur votre projet de recherche. Enfin, vous choisissez le type de structure dans laquelle vous souhaitez effectuer votre thèse.

Vous avez décidé de faire une thèse de Doctorat ? Voici la démarche à suivre, étape par étape :

- Identifier le domaine scientifique et la spécialisation liés à votre Master.
- Identifier les Écoles Doctorales et les organismes de recherche concernés par ce thème.
- Consulter les sites Internet des Écoles Doctorales pour postuler sur les offres en ligne ou proposer un sujet de thèse.
- Contacter le directeur de thèse.
- Vérifier que le sujet de thèse est bien financé, ou chercher un financement.

• Après acceptation de votre candidature et le sujet de thèse, postuler auprès de l'École Doctorale.

• Après acceptation de l'École Doctorale, en accord avec le directeur de thèse, vous pouvez commencer les démarches administratives pour l'inscription en Doctorat, et signer la Charte des thèses².

LE DOCTORAT PAR VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

Il est possible d'obtenir un Doctorat, dans certaines disciplines, par validation des acquis de l'expérience, en s'adressant au préalable à l'École Doctorale.

<https://vae.gouv.fr/>

Les Écoles Doctorales

L'École Doctorale (ED) est une fédération d'Unités de Recherche (UR) et de laboratoires, plus communément appelés « laboratoires de recherche ». Elle assure le suivi des procédures de recrutement des doctorants, le suivi de la qualité des recherches doctorales, la mise en œuvre du projet professionnel des doctorants, et de leur poursuite de carrière. Elle participe de l'ouverture à l'international de la formation doctorale, ainsi que des thèses en cotutelle, et s'adapte au cadre de la coopération scientifique internationale.

Organisation des Écoles Doctorales

Les Écoles Doctorales sont accréditées par l'État et évaluées tous les 5 ans par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres), dont les évaluations sont rendues publiques³. L'accréditation de chaque École Doctorale, ou du Collège Doctoral, précise ses champs scientifiques de compétence. Toute évolution sera renseignée sur le site web de l'École Doctorale.

Une École Doctorale est dirigée par un directeur assisté d'un Conseil et du Collège doctoral :

- le directeur de thèse, habilité à diriger des recherches, est le lien entre les doctorants, l'institution de rattachement et le laboratoire ;
- le conseil de l'École Doctorale est composé pour moitié des représentants des établissements, des unités ou équipes de recherche concernées. 20 % du total des membres du conseil sont des doctorants appartenant à l'École Doctorale élus par leurs pairs.

En 2023, on compte 288 Écoles Doctorales réparties sur tout le territoire, rattachées aux universités ou établissements publics accrédités.

³ Voir la page dédiée aux évaluations et accréditations de l'Hcéres : https://www.hceres.fr/fr/dei_evaluations-accreditations



² La Charte des thèses est définie comme suit par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) : « Cette charte définit ces engagements réciproques en appelant la déontologie inspirant les dispositions réglementaires en vigueur et les pratiques déjà expérimentées dans le respect de la diversité des disciplines et des établissements. Son but est la garantie d'une haute qualité scientifique ». (MESR, B.O. de l'Éducation Nationale n° 36 du 1^{er} octobre 1998). www.education.gouv.fr/bo/1998/36/sup.htm

Quelles sont les conditions d'admission en thèse de Doctorat ?

Le directeur de thèse est un acteur clé. Il est responsable de l'élaboration du projet doctoral pendant trois ans, en tant que superviseur du doctorant dans le laboratoire. Pour pouvoir diriger un projet doctoral, il doit être titulaire d'une Habilitation à Diriger des Recherches (HDR).

L'admission se fait sur proposition d'un projet de recherche piloté par un directeur habilité à diriger des recherches. L'obligation de financement est souvent une condition intrinsèque à l'admission. C'est pourquoi le sujet de recherche est ainsi le plus souvent proposé par les acteurs de la formation, en fonction du financement possible : Écoles Doctorales ou Collège Doctoral, laboratoires de recherche, programmes de recherche nationaux, européens ou internationaux, entreprises...

En Sciences exactes (physique, chimie, mathématiques, biologie, sciences de l'ingénieur, etc.), où le financement est requis, le candidat peut postuler directement sur un sujet proposé par un directeur de thèse. Ces sujets s'accompagnent souvent d'un financement.

En Arts, Lettres et en Sciences Humaines et Sociales (histoire, droit, sciences politiques, philosophie, géographie, etc.), où le financement peut prendre d'autres formes, il est toujours possible de proposer un sujet à un directeur de recherche qui le présentera à l'École Doctorale pour validation.

SÉJOUR EN FRANCE

L'obtention du visa est impérative pour poursuivre un Doctorat en France pour les étudiants hors Union Européenne arrivant pour la première fois en France. Le type de visa dépend de l'organisation du séjour doctoral :

- **Visa long séjour (VLS) mention « Passeport talent – chercheur »**

Destiné aux titulaires d'un diplôme de niveau Master et souscrit avec un organisme public ou privé agréé ayant mission de recherche ou d'enseignement supérieur, ce titre pluriannuel concerne les doctorants étrangers bénéficiant d'un contrat doctoral en France.

- **Visa long séjour valant titre de séjour (VLS-TS) – La carte de séjour pluriannuelle (CSP)**

Pour les doctorants non-salariés (ou sans contrat doctoral), cette carte de séjour est accordée pour des études en France avec des moyens d'existence suffisants. Elle est délivrée à la fin de la première année d'études en France.

Durée de validité de la carte de séjour :

2 À 4 ANS

selon le cycle d'études

POUR EN SAVOIR PLUS

- <https://france-visas.gouv.fr>
- www.campusfrance.org
> S'organiser > Demander son visa/son titre de séjour

Comment trouver un sujet de thèse ?

Une thèse de Doctorat est l'aboutissement d'un travail de recherche de haut niveau sur un sujet qui doit être inédit. Quelle que soit la discipline, un sujet original de recherche est un sujet qui doit répondre à une problématique scientifique, et faire l'objet d'un profond intérêt de la part du chercheur.

Il vous faudra démontrer, en particulier en sciences humaines et sociales, la pertinence de votre sujet par rapport à votre discipline, sa faisabilité en une durée déterminée, et vous assurer de le faire valider par un laboratoire de recherche, une fois obtenu l'accord de votre directeur de thèse.

Pour vérifier les sujets de recherche en cours et les thèses en préparation, rendez-vous sur www.theses.fr/

LES OFFRES DE THÈSE

Les offres de thèse sont proposées sur de nombreux sites :

- **Le portail de la Recherche de Campus France**, destiné aux étudiants internationaux est un point d'accès unique pour préparer un séjour de recherche en France.
www.campusfrance.org > Chercheurs
- **L'Annuaire des Écoles Doctorales** :
<https://doctorat.campusfrance.org>
- **Le réseau des Écoles Doctorales, l'ADUM (Accès Doctorat Unique et Mutualisé)** rassemble les appels à projets et les offres de thèse :
www.adum.fr
- **Les programmes de financement de l'Union Européenne** : EURAXESS France, membre de l'initiative de la Commission européenne, est un site dédié à la mobilité des chercheurs :
<https://euraxess.ec.europa.eu>
- Les sites des universités, des organismes de recherche, des Écoles Doctorales, laboratoires de recherche
- Les offres Cifre (voir p. 14), pour effectuer un Doctorat en entreprise :
<https://www.anrt.asso.fr/fr/le-dispositif-cifre-7844>



BON À SAVOIR

L'Association Bernard Gregory (ABG) se donne pour objectif d'accompagner l'évolution professionnelle des docteurs (PhDs). Elle propose des formations pour les doctorants et docteurs et met également à disposition sur son site internet des offres d'emploi, des sujets de Doctorat et de Master 2, ainsi qu'une CVthèque de candidats issus de toutes disciplines scientifiques.

www.abg.asso.fr

L'ABG, le Mouvement des Entreprises de France et France Universités ont créé le site DocPro, qui offre aux docteurs (PhDs), aux entreprises, aux Écoles Doctorales et aux laboratoires une vision des compétences qu'un docteur développe aux différentes étapes de sa carrière.

www.mydocpro.org/fr

Dans quelle langue écrire ma thèse ?

FAIRE UN DOCTORAT EN ANGLAIS

En **Sciences exactes**, **Sciences de l'ingénieur** et en **Biologie et santé**, il est recommandé d'avoir un niveau de français suffisant pour la communication au quotidien, et parfois pour mener des activités de recherche entre collègues.

Même si les échanges au sein du laboratoire de recherche se font en anglais ou en français, il est fortement recommandé de suivre des cours de français pendant votre séjour. Pour ce qui est du travail de rédaction, il est possible d'écrire le mémoire de thèse en anglais, tandis que le résumé de thèse doit être rédigé en français. Dans le cas où la thèse est rédigée en anglais, la soutenance de thèse s'effectue en anglais.

En **Lettres**, **Arts**, et en **Sciences Humaines et Sociales** (anthropologie, géographie, histoire, linguistique, philosophie, psychologie, ...), un niveau de français conséquent est requis (B2 ou supérieur du cadre européen des langues).

Dans des disciplines telles que les **Sciences politiques**, les **Sciences économiques et de gestion**, le **Droit**, le **Commerce**, le **Management** et la **Communication** et le **Marketing**.



POUR EN SAVOIR PLUS

- **FRANCE**, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Arrêté du 6 janvier 2005 relatif à la cotutelle internationale de thèse : www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000258089
- **FRANCE**, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de Doctorat : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000032587086>

Dans quel cadre effectuer mon Doctorat ?

La formation doctorale en France s'effectue au sein d'une équipe ou Unité de Recherche (UR), rattachée à une École Doctorale (ED), sous le contrôle et la responsabilité d'un ou deux directeurs de thèse. La formation dure 3 ans, parfois plus dans certaines disciplines, et se conclut par la soutenance d'une thèse.

3 TYPES DE DOCTORAT :

LE DOCTORAT PLEIN

- 1 Unité ou laboratoire de Recherche.
- 1 directeur de thèse.
- Inscription et soutenance dans l'établissement accrédité à délivrer le Doctorat.
- Obtention d'un Doctorat français.

LE DOCTORAT EN CO-DIRECTION INTERNATIONALE

- 2 Unités ou laboratoires de Recherche dont au moins une française.
- 2 directeurs de thèse.
- Inscription et soutenance dans l'établissement d'inscription.
- Obtention d'un Doctorat de l'établissement d'inscription.

LE DOCTORAT EN COTUTELLE INTERNATIONALE DE THÈSE

- 1 convention entre une université française et une université partenaire établissant les modalités de la cotutelle.
- Inscription dans les 2 universités et acquittement des droits d'inscription dans l'un des deux établissements.
- 1 Unité ou laboratoire de Recherche française et une Unité de Recherche étrangère.
- 2 directeurs de thèse, dans chaque établissement.
- Obtention de 2 diplômes de Docteur conférés par chacun d'entre eux (double diplôme) ou d'un diplôme de Docteur conféré conjointement par les deux établissements (diplôme conjoint).

La cotutelle internationale de thèse est le fruit d'un partenariat international entre deux établissements, l'un français, l'autre étranger.

Elle permet au doctorant d'effectuer sa thèse dans des conditions exceptionnelles, puisqu'elle se déroule au sein de deux équipes de recherche dans chaque pays. Le sujet de thèse est défini en accord avec les deux directeurs, et est validé par l'Ecole Doctorale de chaque établissement.

La cotutelle de thèse fait l'objet d'un encadrement strict, défini au préalable dans une convention où sont établies, sous le contrôle des écoles doctorales, les modalités administratives (inscription, alternance entre les deux pays, financement), ainsi que les conditions de soutenance et de délivrance des diplômes de Doctorat.

Un processus sélectif

L'accès au Doctorat est un processus sélectif. Les candidats doivent :

- Être titulaire d'un diplôme national de Master, ou conférant le grade de Master, ou d'un autre diplôme équivalent (Baccalauréat + 5 années, 300 ECTS)⁴.
- Disposer d'un financement d'au moins 3 ans (1 400 euros/mois minimum).
- Avoir un niveau suffisant de français et/ou d'anglais pour l'activité de recherche et la rédaction de la thèse.

Le processus de sélection implique le directeur de thèse et l'École Doctorale, en fonction de la politique de recrutement propre à chaque école.

- www.campusfrance.org > Espace documentaire > Panorama de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en France > Diplômes > La formation doctorale
- www.campusfrance.org > Espace documentaire > Panorama de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en France > Diplômes > La cotutelle de thèse

⁴ European Credit Transfer System : Système européen de transfert et d'accumulation de crédits (60 ECTS pour une année).

POUR EN SAVOIR PLUS

- Fiche diplôme « La cotutelle internationale de thèse »

www.campusfrance.org > Ressources documentaires > Enseignement supérieur et Recherche en France > Diplômes

Quel contrat doctoral ?

LE CONTRAT DOCTORAL DE DROIT PUBLIC

Le contrat doctoral de droit public est un contrat ouvert à tous les étudiants en thèse. Il est conclu entre un doctorant inscrit en formation doctorale et un employeur dont les salariés relèvent du secteur public : établissements publics scientifiques et technologiques, établissements publics administratifs d'enseignement supérieur.

Le contrat est d'une durée de 3 ans et peut être prolongé d'un an, deux fois. Pour la seule activité de recherche, la rémunération d'un minimum garanti est de 2 044 euros brut par mois en 2023 (2024 : **2 100 €** ; 2025 : **2 200 €** ; 2026 : **2 300 €**). Les missions complémentaires effectuées dans ce cadre-ci donnent lieu à un complément de rémunération (enseignement, mission d'expertise) établi dans le cadre de la Loi de programmation de la recherche (LPR) pour les années 2021 à 2030.

Identique pour tous les établissements de recherche et d'enseignement supérieur publics, le contrat doctoral est du ressort de l'École Doctorale.

Il apporte toutes les garanties sociales d'un vrai contrat de travail, conforme au droit public, et renforce la dimension d'expérience professionnelle de recherche attachée à la formation doctorale.

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche :

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr > Recherche > Loi de programmation de la recherche

LE CONTRAT DOCTORAL DE DROIT PRIVÉ

Dans le cadre de la Loi de Programmation de la Recherche (LPR), un salarié dont l'activité principale est la recherche (supérieure ou égale à 5/6^e de la durée totale annuelle), et en adéquation avec son sujet de thèse, a la possibilité de s'inscrire dans une École Doctorale avec un contrat doctoral de droit privé.

Une convention de collaboration entre l'employeur, le salarié doctorant et l'établissement accrédité est établie précisant les conditions matérielles de réalisation du projet de recherche, les temps de présence chez l'employeur et les activités complémentaires, ainsi que la définition des modalités de partage des résultats et de l'accès aux formations proposées par l'École Doctorale et l'employeur.

Une convention de collaboration entre l'employeur, le salarié doctorant et l'établissement accrédité, est établie, précisant les conditions matérielles de réalisations du projet de recherche, les

temps de présence chez l'employeur et les activités complémentaires, ainsi que la définition des modalités de partage des résultats sur les API (de l'anglais, pour « interface de programme d'application ») et de l'accès aux formations proposées par l'École Doctorale et l'employeur.

Au sein de l'entreprise, un référent est chargé d'accompagner le salarié doctorant dans son environnement professionnel et d'assurer le suivi technique et scientifique de l'activité de recherche, en collaboration avec le directeur de thèse.

Le contrat doctoral de droit privé s'effectue au sein d'entreprises dont les salariés relèvent du droit privé. Ils exercent une activité de R&D au sein d'un Établissement public industriel et commercial (EPIC), ou d'une Fondation reconnue d'utilité publique (FRUP), ou encore d'un établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général (EESPIG).

Un contrat à durée déterminée (CDD) avec objet défini est conclu entre un employeur et un salarié titulaire du Doctorat au plus tard 3 ans après l'obtention du diplôme national. Il permet une expérience professionnelle complémentaire pour faciliter sa transition professionnelle vers des postes permanents en recherche publique ou privée.

Comment financer mon Doctorat ?

TYPES DE FINANCEMENT

• Financement par l'établissement d'accueil

Chaque année, les Écoles Doctorales, les laboratoires, les organismes de recherche, les entreprises proposent des sujets de thèse financés sur leur site et référencés sur <https://doctorat.campusfrance.org>

• Contrat doctoral

L'École Doctorale finance le sujet de thèse identifié, soit à partir des budgets recherche de l'établissement support, ou ceux alloués à l'établissement, soit en complétant l'apport du doctorant, s'il bénéficie d'un financement par ailleurs.

• Contrat d'organismes de recherche (CNRS, CEA, CNES, ...)

Le sujet est défini avec l'organisme de recherche.

• Financement par les gouvernements des pays d'origine

Certains gouvernements mettent en place des programmes de financement bilatéraux pour effectuer une thèse de Doctorat entre deux pays : les programmes de bourse de la DAAD entre la France et l'Allemagne ou le programme CONACYT, destinés aux étudiants souhaitant effectuer leur thèse de Doctorat entre la France et le Mexique,

Pour plus d'information, renseignez-vous auprès de l'Ambassade de France de votre pays.

• Financement par le Doctorat Européen Conjoint (*European Joint Doctorate*) : <https://marie-sklodowska-curie-actions.ec.europa.eu/actions/doctoral-networks>

• Financement dans le cadre d'un contrat Cifre : www.anrt.asso.fr/fr/le-dispositif-cifre-7844

• Financement personnel

Ce type de financement doit être indiqué dans la candidature, et est traité au cas par cas selon la politique des Écoles Doctorales.

D'autres sources de financement de thèses de Doctorat existent, proposés par des organismes de recherche, des collectivités territoriales (région principalement), des fondations, des associations, pour financer des projets de recherche menés par des doctorants.

Annuaire des programmes de bourses : <https://campusbourses.campusfrance.org> > Niveau d'études > Doctorat > Post-doctorat

Reconnue comme une expérience professionnelle de recherche, la majorité des doctorants en France bénéficient d'un contrat de travail et bénéficient dans la plupart des cas d'un financement. Le Doctorat est désormais inscrit au Registre National des Certifications Professionnelles (RNCP), ce qui facilite la reconnaissance des compétences acquises par le doctorant au cours de son projet de recherche. Il existe désormais plusieurs types d'encadrement et de financement pour le Doctorat.

www.francecompetences.fr



Le programme de bourses France Excellence Eiffel (volet Doctorat)

Le programme Eiffel, développé et financé par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), est destiné à soutenir l'attractivité des établissements français d'enseignement supérieur et de recherche et accompagner le projet d'études en France de profils internationaux d'excellence.

Les établissements qui présentent des candidats s'engagent impérativement à les inscrire dans la formation demandée s'ils obtiennent la bourse Eiffel.

Ce programme s'applique à 7 domaines disciplinaires :

Sciences et techniques

- Biologie et santé
- Mathématiques et numérique
- Sciences de l'ingénieur et de l'ingénierie
- Transition écologique

Sciences humaines et sociales

- Droit et Sciences politiques
- Économie Gestion
- Histoire, Langue et Civilisation françaises

Le programme Eiffel a pour vocation de diffuser l'excellence française, d'attirer les talents, d'accompagner les étudiants internationaux et de former les décideurs de demain. Il finance des mobilités de 6 mois à 3 ans dans le cadre d'une cotutelle ou d'une codirection de thèse.

www.campusfrance.org/fr/le-programme-de-bourses-eiffel

LE DOCTORAT EN ENTREPRISE : LE CONTRAT CIFRE

Le dispositif Cifre (Conventions Industrielles de Formation par la Recherche) géré par l'ANRT, Agence Nationale de la Recherche et de la Technologie, subventionne toute entreprise de droit français qui embauche un doctorant pour le placer au cœur d'une collaboration de recherche avec un laboratoire public pour la soutenance d'une thèse en trois ans.

Le salaire brut annuel minimum est en 2023 de 24 529 €, et passera en 2024 à 25 200 €, en 2025 à 26 400 €, et en 2026 à 27 600 €.

L'entreprise propose une mission de recherche stratégique qui constituera l'objet de la thèse du salarié-doctorant.

Le laboratoire de recherche encadre les travaux du salarié-doctorant qui est inscrit dans l'École Doctorale de rattachement du laboratoire. Certaines offres peuvent être dédiées à des pays cibles (Cifre Inde, Maroc, ...) ou à des programmes spécifiques (Cifre EITDigital, ...)

<https://www.anrt.asso.fr/fr/le-dispositif-cifre-7844>

« *Starthèse* » : un programme inédit du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Lancé en 2023, « *Starthèse* » s'adresse à des doctorants ou de jeunes docteurs dont les activités de recherche ont pour ambition d'apporter des solutions aux enjeux auxquels est confrontée notre société, tels que le climat, la santé, l'industrie, l'alimentation, la culture ou encore le développement d'une société inclusive. Le spectre scientifique de cette nouvelle initiative, appelée à valoriser la capacité créative des jeunes chercheurs par une mise en pratique, est large. Il englobera les innovations en SHS et les approches transdisciplinaires au même titre que l'innovation technologique et la **Deeptech**.

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche :
www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

POUR EN SAVOIR PLUS

- **Sur les contrats doctoraux :**
www.etudiant.gouv.fr/cid96370/contrats-doctoraux.html
- **Le Guide des financements publié par l'Andès (Association Nationale des Docteurs)**
<https://andes.asso.fr/guide-des-financements/>
- **Le portail de Campus France :**
www.campusfrance.org > Accueil > Chercheurs
> La Recherche en France > Doctorat > Consulter le portail 'Recherche'
www.campusfrance.org/fr/chercheurs



Numérisation d'un manuscrit médiéval.
© Gilles Kagan / CNRS / IRHT-UPR841

NOUVEAU : Le serment du Docteur



Depuis janvier 2023, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche mettent en œuvre dans le cadre de la soutenance, individuellement pour chaque Docteur nouvellement admis, une prestation de serment d'intégrité scientifique.

Cette étape de la soutenance sera inscrite au procès-verbal.

Le serment relatif à l'intégrité scientifique est le suivant :

« En présence de mes pairs.

« Parvenu(e) à l'issue de mon Doctorat en [date], et ayant ainsi pratiqué, dans ma quête du savoir, l'exercice d'une recherche scientifique exigeante, en cultivant la rigueur intellectuelle, la réflexivité éthique et dans le respect des principes de l'intégrité scientifique, je m'engage, pour ce qui dépendra de moi, dans la suite de ma carrière professionnelle quel qu'en soit le secteur ou le domaine d'activité, à maintenir une conduite intègre dans mon rapport au savoir, mes méthodes et mes résultats ».

- Journal Officiel de la République Française n° 0201 du 31 août 2022, Arrêté du 26 août 2022 modifiant l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de Doctorat :
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000046229036

Et après mon Doctorat en France ?

LE POST-DOC

Après une thèse de Doctorat, un contrat de post-Doctorat en France constitue une première expérience professionnelle de chercheur, valorisante pour la poursuite de carrière. Le contrat de post-doc, contrat à durée déterminée, est destiné à un chercheur titulaire d'une thèse de pour mener sur un temps court (entre 12 et 24 mois en général) une activité de recherche. Durant ce séjour, le post-doctorant est chercheur à part entière dans le laboratoire de recherche et participe pleinement aux activités associées à la recherche : publications d'articles, participation à des séminaires, participation à des conférences...

LE CONTRAT POST-DOCTORAL

Le contrat post-doctoral de droit public est un contrat de transition de la carrière scientifique permettant au jeune chercheur d'acquérir une expérience professionnelle complémentaire au Doctorat : approfondissement de sa pratique de la recherche, accès facilité à un poste pérenne dans recherche publique ou privée, responsabilités scientifiques.

Conclu au plus tard 3 ans après l'obtention du Doctorat, et renouvelable une fois dans la limite de 4 ans, le contrat post-doctoral est établi dans le cadre d'un projet retenu au titre d'un appel à projets pour lequel le chercheur conduit une activité de recherche. Les avis de recrutement, accompagnés d'une fiche de poste, sont publiés au moins un mois avant la date limite de dépôt des candidatures sur le site internet de l'établissement ou tout autre site dédié aux offres d'emploi et sur le site Euraxess de la Commission européenne.

Le contrat post-doctoral permet de faire des mobilités en France comme à l'étranger par accueil en délégation de 18 mois au maximum, avec la possibilité d'un complément de rémunération. Le bénéficiaire d'un contrat post-doctoral perçoit une rémunération minimale de 2 300 euros brut (+ 30 %) à partir de 2023.

Le contrat post-doctoral de droit privé est un contrat de transition professionnelle permettant aux nouveaux docteurs de sécuriser leur situation et de leur donner des droits renforcés pour la formation et le développement de compétences complémentaires ou d'accompagnement pour la poursuite de leur carrière. Les employeurs ont une activité de Recherche & Développement, au sein d'un Établissement public

industriel et commercial (EPIC), ou d'une Fondation reconnue d'utilité publique (FRUP), ou encore d'un Établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général (EESPIG), entre autres.

Conclu au plus tard 3 ans après l'obtention du Doctorat, le contrat post-doctoral de droit privé est établi pour faciliter la transition professionnelle d'un salarié titulaire d'un Doctorat vers des postes permanents en recherche publique ou privée. Il est d'une durée d'un an minimum renouvelable pour une durée maximale de 4 ans (prolongation possible de 9 mois en cas de maternité, maladie ou accident du travail). La fin du contrat donne lieu à des indemnités lorsque le salarié ne poursuit pas sur un emploi pérenne.

Des mesures spécifiques d'accompagnement du chercheur visent à valoriser son parcours professionnel et à l'aider dans la poursuite de carrière. Un référent est chargé de l'accompagner dans son environnement professionnel et contribue à l'acquisition de savoir-faire professionnels en lien avec l'activité de recherche. Un suivi régulier du chercheur est instauré avec des entretiens réguliers obligatoires afin de déterminer notamment ses besoins matériels, de formation, de valoriser ses compétences et de l'aider à la recherche d'un emploi pérenne.

TROUVER UN CONTRAT POST-DOCTORAL

Tous les organismes de recherche, les laboratoires de recherche et les départements R&D des entreprises, proposent annuellement des contrats de post-Doctorat sur leur site.

Séjour de recherche dans un laboratoire, mobilité pour un travail de recherche coopératif, conférences, ou encore Écoles d'été, la mobilité sur des périodes courtes constituent une part importante du travail du chercheur.

Si ces séjours peuvent être financés par le laboratoire de recherche d'origine, il existe cependant des bourses spécifiques.

- **Bourses de mobilité par pays** : se renseigner auprès de l'Ambassade de France
- **Bourses IFRE (Instituts français de recherche à l'étranger)** : Unités Mixtes des Instituts français de Recherche à l'étranger Internationales du CNRS : <https://www.umifre.fr/bourses>
- **Bourses de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF)** : www.auf.org
- **Annuaire des programmes de bourses** : <https://campusbourses.campusfrance.org>

Les programmes Hubert Curien

Initiative française de soutien à la mobilité des chercheurs internationaux, les **Partenariats Hubert Curien** sont financés à parité par la France (MEAE et MESR) et le partenaire étranger. Mis en œuvre pour une soixantaine d'entre eux par l'Agence Campus France, les PHC contribuent au renforcement des échanges scientifiques et technologiques d'excellence. Les budgets alloués aux équipes de recherche sont destinés à financer la mobilité des jeunes chercheurs engagés dans le projet de recherche (transport, séjour et assurance).

Ces programmes agissent comme tremplin vers des projets européens de plus grande envergure, pour initier ou développer un projet de recherche. Ils s'adressent à des laboratoires de recherche publics ou privés, scientifiques ou industriels, ils concernent tous les domaines scientifiques. Les financements sont accordés pour un à deux ans.

Campus France gère également différents programmes de mobilité recherche ciblés par zone géographique.

www.campusfrance.org > Chercheurs > Programmes de recherche

Les écoles et thématiques d'été

Ces écoles thématiques, organisées annuellement par les organismes de recherche, les universités, les laboratoires, visent à développer l'interdisciplinarité autour de thématiques scientifiques pointues. Elles constituent des temps de transmission de savoirs fondamentaux et d'échange d'idées entre les chercheurs.

Ces écoles font aussi largement appel à des conférenciers extérieurs français ou étrangers.

Le CNRS en propose plus d'une centaine par an : www.cnrs.fr

EXEMPLES :

- École des hautes études en sciences sociales, école d'été : www.ehess.fr/fr/summer-school
- Institut Pierre-Simon Laplace, école thématique : www.ipsl.fr/formation/linnovation-pedagogique/les-ecoles-thematiques/
- Université de Côte d'Azur, écoles thématiques : <https://univ-cotedazur.fr/recherche-innovation/structures-de-recherche/academies-dexcellence/academie-2/actions/ecoles-thematiques>
- Université Grenoble Alpes, Institut Fourier : <https://www-fourier.ujf-grenoble.fr/?q=fr/content/l-ecole-dete-a-linstitut-fourier>
- SciencesPo, Summer School : <https://www.sciencespo.fr/summer-school/fr/>
- Sorbonne Université, université d'été, cycles de cours : <https://lettres.sorbonne-universite.fr/formation/formation-tout-au-long-de-la-vie/universite-dete/programme>
- Université Paris-Saclay, universités d'été internationales (*International Summer Schools*) : <https://www.universite-paris-saclay.fr/formation/summer-schools-ecoles-thematiques>

POUR EN SAVOIR PLUS

> FRANCE

- Association Bernard Gregory (ABG) : www.abg.asso.fr
- Portail Recherche en France : www.campusfrance.org > Chercheurs
- France Universités : <https://franceuniversites.fr>
- Médiathèques du CNRS et de l'INRAE :
 - > www.science-ouverte.cnrs.fr/mediatheque-video/
 - > <https://mediatheque.inrae.fr>
- Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

> EUROPE

- Academic Positions, le portail de l'emploi pour les postes universitaires et de recherche en Europe du Nord et centrale : <http://academicpositions.fr>
- Research Science Jobs and Postdocs in Europe : www.eurosciencejobs.com/job_search

> MONDE

- EURAXESS, initiative européenne qui a pour vocation d'accompagner les chercheurs en mobilité, a développé une plateforme de publication d'offres de poste et de financement à l'international
- EURAXESS Jobs : <https://euraxess.ec.europa.eu/jobs>

> POUR LES DOMAINES SCIENTIFIQUES :

- *PhD Talent Career Fair*, moteur de recherche dédié aux carrières de docteurs à l'international, dans le monde universitaire et de l'entreprise : <https://careerfair.phdtalent.fr>



BON À SAVOIR

LES FICHES ANDÈS

L'Association Nationale des Docteurs met à disposition des doctorants une série de fiches avec les bonnes pratiques pour élaborer et mener son projet doctoral dans de bonnes conditions.

<https://andes.asso.fr/loupe/>

LE DÉPÔT DE LA THÈSE

L'établissement habilité à délivrer le Doctorat est tenu de signaler les thèses soutenues. Le doctorant doit déposer son manuscrit auprès de l'établissement de soutenance. Ce dépôt légal sert à archiver la thèse.

- Fichier national des thèses : www.theses.fr

UNE POLITIQUE EN FAVEUR DU LIBRE PARTAGE DES SAVOIRS

HAL science ouverte est un moteur de recherche ayant pour objectif l'archivage à long termes des travaux de recherche (thèses de doctorats, HDR) de manière pérenne : <https://hal.science>

L'Europe de la Recherche et de l'Innovation

Avec le programme Horizon Europe 2021-2027, l'Union européenne est extrêmement active dans le domaine de la recherche et finance de nombreuses actions destinées à favoriser la mobilité internationale des chercheurs. Voici quelques-uns de ses programmes ou actions.

LE CONSEIL EUROPÉEN DE LA RECHERCHE (ERC)

Organe de l'Union européenne chargé de coordonner les efforts de la recherche entre les États membres de l'U.E., l'ERC est la première agence de financement paneuropéenne.

www.horizon-europe.gouv.fr/erc

LES ACTIONS MARIE SKŁODOWSKA-CURIE

Le programme cadre de l'Union européenne pour la recherche et l'innovation comprend les Actions Marie Skłodowska-Curie (MSCA), initiatives d'excellence pour le développement de la carrière des chercheurs européens et du monde entier. Plusieurs actions soutiennent la mobilité internationale des chercheurs, que ce soit au niveau doctoral ou au niveau postdoctoral.

<http://ec.europa.eu/research/mariecurieactions>

LES INFRASTRUCTURES DE RECHERCHE

Le développement d'Infrastructures de Recherche (IR) d'excellence figure parmi les objectifs du programme Horizon Europe 2021-2027. Il s'agit de produire des connaissances de haut niveau et d'attirer les talents de tous les pays partenaires.

Les Universités Européennes

La stratégie européenne pour les universités a pour ambition de soutenir, d'ici à la mi-2024, 60 Universités européennes regroupant plus de 500 établissements d'enseignement supérieur. Les Universités européennes sont des alliances d'établissements d'enseignement supérieur de toute l'Europe qui coopèrent dans les domaines de l'éducation, de la recherche et de l'innovation de manière durable et au bénéfice des étudiants. Chaque alliance est portée par un établissement coordinateur autour d'activités réparties entre établissements membres.

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/les-universites-europeennes-46476>

La plupart des Universités européennes comptent au moins 9 établissements d'enseignement supérieur, et des partenaires associés (entreprises, collectivités locales, instituts de recherche, etc.).

Les principaux objectifs des Universités européennes sont les suivantes :

- la mise en œuvre d'une stratégie de formation et de recherche commune ;
- la création d'un campus interuniversitaire permettant la mobilité d'au moins 50 % des étudiants ;
- le soutien à une approche interdisciplinaire permettant de répondre aux défis sociétaux ;
- le développement de modèles de bonnes pratiques pour accroître l'attractivité et la compétitivité de l'enseignement supérieur européen.

Le soutien à la dimension « Recherche » des Universités européennes est couvert par l'initiative européenne relative à l'excellence relevant du programme « Horizon Europe » : <https://education.ec.europa.eu/education-levels/higher-education/european-universities-initiative>

HORIZON EUROPE : DES OPPORTUNITÉS POUR LES JEUNES CHERCHEURS

95,5 MDSE

d'euros de budget sur la période 2021-2027

Le programme Horizon Europe s'appuie sur 4 piliers :

- La science d'excellence
- Les problématiques mondiales et la compétitivité industrielle européenne
- L'Europe plus innovante
- L'élargissement de la participation et le renforcement de l'Espace européen de la Recherche.

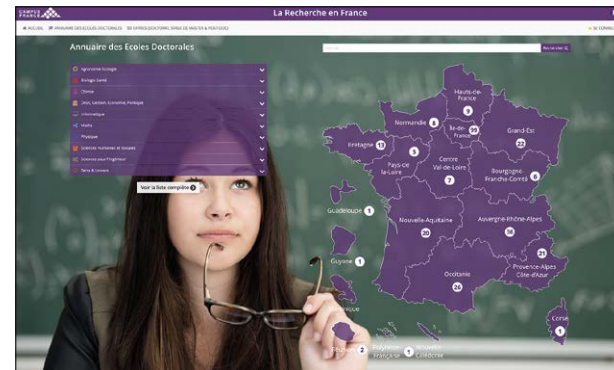
Le 1^{er} pilier pour la « science d'excellence » soutient des projets de recherche fondamentale à travers le Conseil européen de la recherche (ERC), ainsi que le financement des échanges et des bourses pour les chercheurs dans le cadre des actions Marie Skłodowska-Curie. La mise en réseau, l'accès et le développement au sein d'infrastructures de recherche sont également soutenus.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Site de la Commission européenne : <https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/programmes/horizon>
- Horizon Europe, portail français du programme européen pour la recherche et l'innovation : www.horizon-europe.gouv.fr

Le portail *La Recherche en France*

www.campusfrance.org > Chercheurs > La Recherche en France
> Trouver un sujet de thèse, une école doctorale, un financement



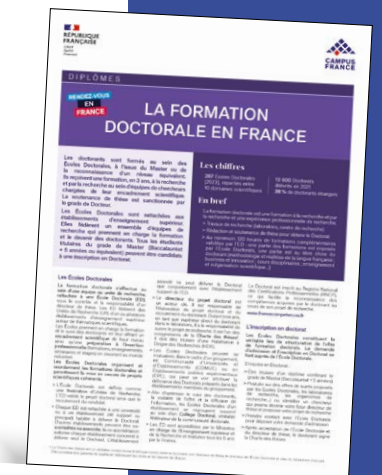
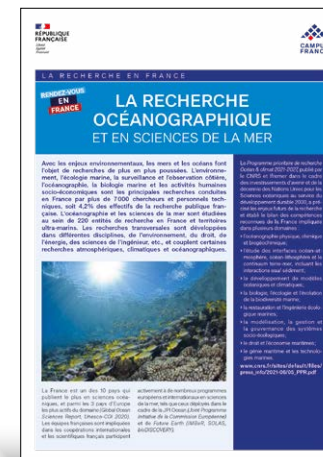
- **Un annuaire des Écoles Doctorales :** moteur de recherche qui permet d'identifier rapidement l'École Doctorale et le laboratoire concernés par votre thème de recherche et d'accéder aux informations utiles : contacts, liens, axes de recherche, critères et contacts pour l'admission, dispositifs d'accueil, financements, dimension internationale, coordonnées des laboratoires de recherche associés...

- **Une mutualisation des offres financées ou non,** actuellement proposées sur les sites des Écoles Doctorales, organismes de recherche et autres acteurs de la recherche (Doctorats, Postdocs, stages Master recherche).
<http://ecolesdoctorales.campusfrance.org/fr/phd/offers>

Les candidats inscrits peuvent recevoir des alertes dès qu'un sujet correspondant à leurs critères est posté.

- **Une présentation des programmes de financement européens et internationaux**
- **Des informations et des fiches Campus France :**
Écoles Doctorales : descriptif de l'École Doctorale, contacts, laboratoires, informations pratiques sur la préparation de thèse.

- **Les fiches diplômes de Campus France :** Panorama de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France > Ressources documentaires > Diplômes



- **Les fiches consacrées aux grandes disciplines de la recherche en France :**
> Chercheurs > La Recherche en France
> Panorama de la recherche française par domaine

DÉCIDÉ À FAIRE

UNE THÈSE DE DOCTORAT ?



**BRAVO ! La thèse, c'est toute une aventure :
intellectuelle, culturelle, humaine...**



Mais le Doctorat en France, comment ça marche exactement ?

Futur doctorant, ce guide t'est destiné :
tu y trouveras des repères pour que tout
se passe bien avant, pendant et après ta thèse.

- Un guide fait pour les étudiants internationaux
- Des conseils pratiques pour s'inscrire en Doctorat
- Le parcours du doctorant résumé
- Des conseils pratiques et des liens utiles pour se familiariser au monde de la recherche en Europe

GUIDE POUR LES FUTURS DOCTORANTS ÉTRANGERS

Pour vous aider à préparer votre projet de Doctorat et vous renseigner sur les démarches administratives, l'inscription, les modalités de soutenance, et toutes les étapes jusqu'à la soutenance de votre thèse et l'obtention du Doctorat. Vous y trouverez aussi les différents types de partenariats internationaux, de visas, de contrats et d'encadrements, les opportunités de financement, ainsi que des liens utiles pour vous aider à approfondir un thème et avoir un aperçu de l'après-thèse.

DOCTORAT, MODE D'EMPLOI :

- Les réponses aux questions des étudiants
- Le déroulement de la thèse
- Les partenariats internationaux expliqués



1. Inscription en Doctorat
2. Admission
3. Le sujet et la rédaction
4. Le cadre du Doctorat
5. Le contrat doctoral
6. Le financement